



CATALOGUE

DES

PRESTATIONS
2021



SOMMAIRE



Le COS LR vous présente son offre de prestations et d'aides sous trois grandes thématiques qui sont le reflet de son action auprès de ses agents bénéficiaires.

La première, « **ÊTRE ACCOMPAGNÉ** » rassemble les aides, prêts et prestations relatives à tous les aspects de la vie privée et professionnelle d'un agent territorial, que ce soit dans les moments heureux ou les aléas du quotidien.

La seconde, « **PARTIR / VOYAGER** » recense, comme son nom l'indique, les différentes aides et avantages proposés par le COS LR grâce à son réseau de partenaires afin de vous faire bénéficier de « coups de pouce » pour vos vacances, escapades, séjours, sans oublier les voyages en groupe du COS LR.

Enfin, la troisième, « **SE DIVERTIR** », reprend les offres et les aides du COS LR relatives aux loisirs des agents territoriaux.

En 2021, le COS LR continue d'œuvrer pour vous offrir une sélection locale et nationale de partenariats avantageux en tous points (billetterie préférentielle, participation et bonification du COS LR).

	P04	Présentation
ÊTRE ACCOMPAGNÉ / P. 09 À 20	P10	La carrière
	P10	La famille
	P13	La santé et l'aide sociale
	P16	Les services
	P17	L'offre de prêts bonifiés
PARTIR - VOYAGER / P. 21 À 31	P22	Les locations et les voyages
	P25	Les Chèques-Vacances
	P26	Les partenaires
SE DIVERTIR / P. 33 À 41	P34	Les sorties
	P36	Les loisirs « jeunesse »
	P37	Les activités culturelles et sportives
	P39	Les partenaires locaux

INDEX DES PAGES
/ P. 42

L'ANNÉE 2020 DU COS LR
EN QUELQUES CHIFFRES
/ P. 43

Directeur de la publication : Philippe Vidal

Comité des Œuvres Sociales de la Fonction Publique Territoriale du Languedoc-Roussillon

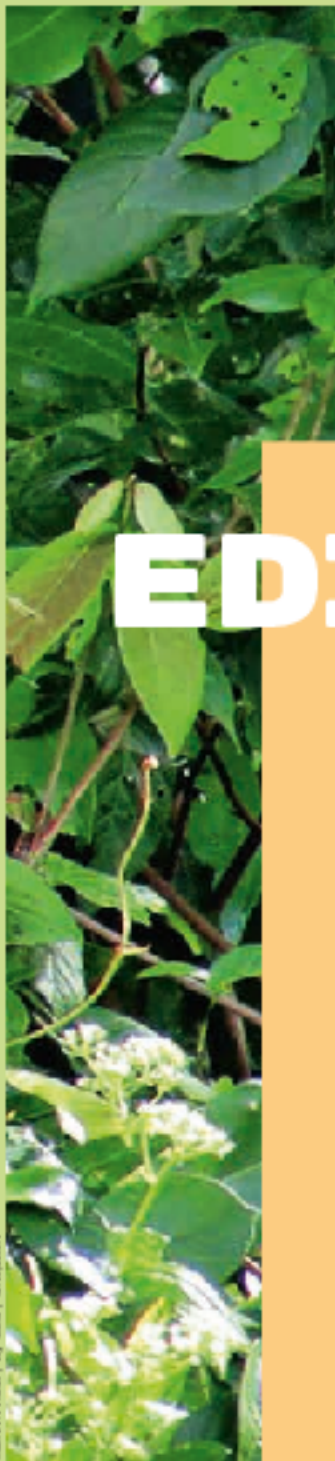
Parc d'Activités d'Alco - 254 rue Michel Teule - 34 184 MONTPELLIER CEDEX 4

Téléphone : 04 67 04 38 85 - www.cos-lr.fr - cos-lr@cdg34.fr

Design graphique : Idgraph34, www.idgraph34.com et Cocobalt, www.cocobalt.fr

Impression : Im pAct Imprimerie

Photo de couverture : @Fred-34560 / iStock



EDITO

Cher adhérent, chère adhérente,

Il s'agit pour moi, en tant que président nouvellement élu du COS LR, de ma première intervention au sein du catalogue de prestations du Comité d'Œuvres Sociales du Languedoc-Roussillon. Ce mandat pour les 6 prochaines années représente pour moi une grande fierté.

En effet, au vu de la situation actuelle et notamment au vu des impacts liés à la crise sanitaire, je considère que nous avons un besoin fort du COS LR, de sa présence et de sa vocation d'acteur solidaire et social. Le COS LR maintient ainsi toutes ses prestations « être accompagné » inchangées pour 2021 et met à votre disposition des demandes de prestation en ligne. Le lien qui nous unit, même dématérialisé, est ainsi préservé.

Si nos loisirs ont été fortement contraints ces derniers mois, ce qui a conduit le COS LR à devoir reporter ou annuler plusieurs voyages et courts-séjours 2020, l'ensemble du COS LR travaille activement à vous proposer une offre attractive de destinations pour 2021. Toutefois, nous sommes au regret, au vu des incertitudes à l'heure de la rédaction de ce catalogue, de ne pouvoir vous les présenter dès maintenant dans ces pages.

Au sujet du catalogue, je suis également fier de vous annoncer que cette édition est la dernière à être éditée en version papier. Il en va de notre responsabilité environnementale de privilégier désormais des supports et une communication dématérialisée afin de réduire notre impact sur notre environnement. Ainsi, l'année prochaine, ce seront quelques 12 000 exemplaires (pour un total de plus de 250 000 équivalents A4) et 287 envois postaux de colis en collectivité qui seront supprimés de notre empreinte écologique. L'édition 2021 sera donc entièrement numérique et proposera de nouvelles fonctionnalités.

En cette année particulière, tant au niveau sanitaire qu'à celui du renouvellement des assemblées municipales et communautaires, il n'y a donc aucune baisse de prestations ni de hausse des cotisations des collectivités et établissements et ce, afin d'être à vos côtés et de vous permettre stabilité et visibilité.

Je vous souhaite une bonne lecture et une agréable (re)découverte des prestations de votre COS LR.

PHILIPPE VIDAL,
Président du COS LR
Maire de Cazouls-lès-Béziers



LE COS LR, VOTRE ACTEUR SOCIAL DANS L'HÉRAULT

Le COS LR est rattaché au pôle action sociale du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34).

Créé en 1991, le COS LR s'est rapidement imposé comme l'interlocuteur des communes et des établissements publics du département en matière d'action sociale en faveur des agents territoriaux.

En 2021, le COS LR compte ainsi 283 collectivités adhérentes pour un total de plus de 11 000 agents bénéficiaires de prestations. Celles-ci concernent les différents domaines de la vie privée et professionnelle de l'agent (titulaire ou contractuel). Le COS LR veille ainsi à proposer, à tous, des prestations à caractère social, culturel et de loisirs.

Le COS LR est une association. Par conséquent, son fonctionnement est le même que pour toute association dite « loi 1901 ». Il dispose d'un bureau et d'un conseil d'administration détenant le pouvoir décisionnel, composé paritairement de membres élus représentant les collectivités adhérentes et les agents territoriaux. Cela garantit ainsi la légitimité des directions impulsées au COS LR.

RÈGLES COMMUNES POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU COS LR

- Inscription à la newsletter du COS LR sur le site www.cos-lr.fr
- Délai de carence de 3 mois pour tous les agents actifs puis ouverture des droits à toutes les prestations sans anticipation ni effet rétroactif.
- **Délai de forclusion de 3 mois** après l'évènement pour demander les prestations. Il s'applique à l'ensemble des prestations.
- Délai maximal de 3 mois pour signaler une non-réception après une commande auprès du COS LR.
- Cumul des prestations pour les couples d'agents bénéficiaires d'une même collectivité ou d'une structure différente adhérent au COS LR dans la limite des frais engagés.





TRANSMETTRE

VOTRE AVIS D'IMPOSITION



Soit en ligne



Soit par courrier



Dépôt de dossier :
Avant le 31 Mars de chaque année



→ Vérification régulière du profil de l'agent via l'espace personnalisé sur le site du COS LR en indiquant les changements d'adresse, les coordonnées bancaires, le courriel personnel.

→ Enregistrement via l'espace personnalisé des ayants droit en ajoutant les enfants et conjoint avec des justificatifs.

→ **Collecte des avis d'imposition :** transmission de l'avis d'imposition N-1 via l'espace personnalisé de l'agent du 1^{er} octobre au 31 mars de l'année suivante. Au-delà, les agents seront automatiquement et définitivement considérés en tranche 3.

RÈGLES COMMUNES DE L'AVIS D'IMPOSITION

Le montant de la ligne 14 de l'avis d'imposition N-1, en déduisant les décotes, détermine la tranche d'imposition (T1, 2, 3) pour attribuer toutes les prestations sous conditions de ressources.

→ **Si agent célibataire ou marié :** joindre votre avis d'imposition ou de non-imposition 2020 sur les revenus 2019.

→ **Si agent en union libre/vie maritale ou pacsé :** joindre les deux avis d'imposition ou de non-imposition 2020 sur les revenus 2019.

ATTENTION : tous les volets de l'avis doivent être joints à votre dossier.

Tranche 1

De 0 à 1000 €

Tranche 2

De 1001 à 1800 €

Tranche 3

De 1801 € et au-delà

Revenu imposable				40482
Impôt sur les revenus soumis au système "1"				2995
Décote				- 263
Réduction sous condition de revenu				- 394
Impôt avant réductions d'impôt				1578

- Pour la tranche 3, ce justificatif n'est pas exigé, il suffit de cocher « Je ne fournis pas mon avis d'imposition dans l'espace personnel de l'agent ».
- Si vous ne disposez pas de l'avis demandé, vous pouvez le rééditer sur votre espace personnel fiscal en ligne.

DIFFÉRENTS MODES D'ACCÈS AUX PRESTATIONS :

- Les formulaires papiers : disponibles sur le site internet du COS LR : www.cos-lr.fr rubrique documentation ou auprès du correspondant de votre structure.
- La demande en ligne : vous cochez les bénéficiaires de l'aide à savoir l'enfant (pour la rentrée scolaire des 17-25 ans, l'aide naissance, l'éveil culturel, etc.) ou l'agent (pour la carte de pêche-chasse, le mariage, etc.) en joignant des justificatifs obligatoires.

- Les commandes en ligne : vous commandez à l'aide d'un paiement soit par prélèvement bancaire pour les Chèques-Vacances, soit par carte bancaire pour les chèques Culture, les Coupons-Sport, les CESU, etc.
- Les inscriptions en ligne : vous sélectionnez une destination pour un voyage ou une location proposée par le COS LR et vous vous acquittez d'un acompte de 30 % sur le site www.cos-lr.fr

PRÉCISIONS SUR LE DÉLAI DE FORCLUSION

Pour les prestations liées à une date d'évènement : naissance, mariage, pacs, rentrée scolaire, Noël, médailles, décès : 3 mois après la date.

Par exemple : acte de naissance du 15/03, fin du délai de transmission de la demande au 15/06.

Rentrée scolaire : date de la rentrée académique du 01/09, fin du délai 01/12.

Pour les prestations liées à une inscription à une activité ou à un séjour : 3 mois après la date d'inscription annuelle à l'activité (activité culturelle), 3 mois après la date de retour d'un séjour vacances ou d'un séjour jeune, etc.

Pour les prestations liées à un cumul de factures acquittées : 3 mois après la dernière facture par exemple pour l'accueil de loisirs, l'aide-ménagère, l'aide familiale, etc.

DIFFÉRENTS MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS :

- Le chèque bancaire pour la billetterie du COS LR, les CESU et E-CESU, les Coupons sport.
- Les Chèques-Vacances nominatifs ou au nom du conjoint uniquement pour la billetterie du COS LR, les locations et les voyages proposés par le COS LR.
- Le prélèvement bancaire pour les commandes de Chèques-Vacances auprès du COS LR.
- La carte bancaire pour les autres commandes en ligne.

VOS PRESTATIONS EN QUE sur www.cos-lr.fr !

Mon espace

- Mon profil
- Mes consommations
- Modifier mon mot de passe
- Saisie tranche d'imposition
- Déconnexion

ACCÈS MEMBRES

SAISISSEZ VOTRE TRANCHE D'IMPOSITION 2021

Soyez vigilant(e) !

La feuille d'imposition (+ d'infos page 5) doit être déposée sur votre espace personnel ou envoyée par courrier (cachet de la poste faisant foi) au plus tard **LE 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE**.

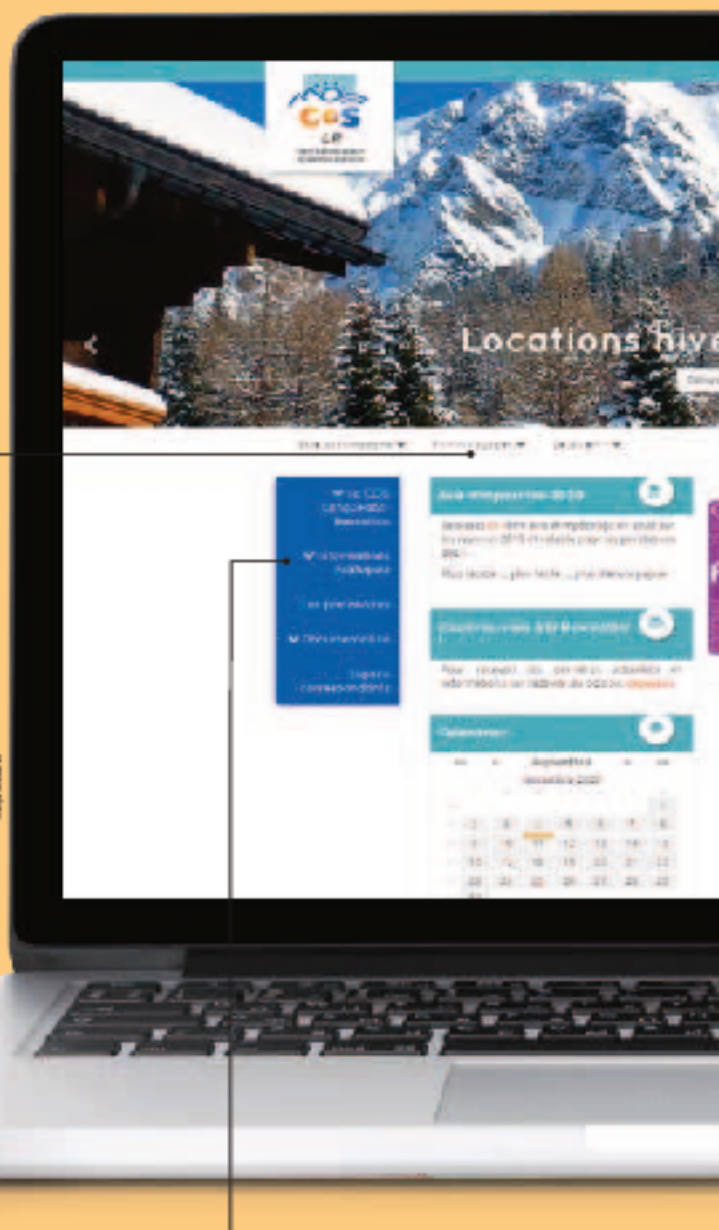


Page de commande de chèques-vacances en ligne. Le formulaire contient des champs pour sélectionner le nombre de chèques, la date de commande, et le mode de paiement. Un bouton 'Commander' est visible en bas à droite.

CHÈQUES-VACANCES

COMMANDEZ VOS CHÈQUES-VACANCES 2021 EN LIGNE

La commande de vos Chèques-Vacances est totalement dématérialisée ! Elle peut être effectuée en une seule ou plusieurs échéances de prélèvement, et ce jusqu'au 20 novembre 2021.



**RETROUVEZ TOUS LES
CORRESPONDANTS
DES COLLECTIVITÉS**

LIQUES CLICS



Locations hiver 2020-2021

L'acompte de réservation de 30 % est obligatoirement réglé par carte bancaire. Le solde sera réglé en espèces à l'arrivée sur place ou par prélèvement bancaire à l'arrivée sur place.

Le règlement de vos locations est effectué sur place, soit en espèces à l'arrivée sur place, soit par prélèvement bancaire à l'arrivée sur place.

Vous pouvez aussi régler vos locations en espèces à l'arrivée sur place, soit en espèces à l'arrivée sur place, soit par prélèvement bancaire à l'arrivée sur place.

Vous pouvez aussi régler vos locations en espèces à l'arrivée sur place, soit en espèces à l'arrivée sur place, soit par prélèvement bancaire à l'arrivée sur place.



RÉSERVATIONS ET RÉGLEMENT

RÉSERVEZ ET RÉGLEZ VOS LOCATIONS ET VOS VOYAGES

Le COS LR vous donne l'opportunité de réserver vos locations et vos voyages directement en ligne. **L'acompte de réservation de 30 % doit obligatoirement être réglé par carte bancaire** et le solde pourra lui être versé soit par Chèques-Vacances, soit par prélèvement bancaire.

Inscription OdycE par Meyclub



ODYCE PAR MEYCLUB

INSCRIVEZ-VOUS POUR PROFITER D'ODYCE PAR MEYCLUB

Accédez à toute l'offre de billetteries, de loisirs et de voyages proposée par OdycE par Meyclub en vous inscrivant sur le site du COS LR ! Il vous suffit de cliquer sur le logo figurant en page d'accueil et de vous laissez guider (5 € de frais d'adhésion annuelle).



QUI SONT MES AYANTS DROIT ?

La composition familiale, c'est-à-dire vos ayants droit, détermine le versement de certaines prestations.

Vos ayants droit sont votre conjoint(e) et vos enfants ou ceux de votre conjoint(e) à charge fiscalement jusqu'à 20 ans.

Au-delà de 20 ans et jusqu'à l'âge de 25 ans inclus, les enfants sont considérés à charge exclusivement s'ils sont scolarisés ou en apprentissage (certificat de scolarité), sans emploi et fiscalement à charge de leur parent (inclus dans le nombre de parts fiscales).

Si l'enfant souffre d'un taux de handicap égal ou supérieur à 80 %, il est pris en compte sans limitation d'âge (produire carte d'invalidité ou justificatif d'un organisme habilité, mentionnant obligatoirement le taux d'invalidité).

Le conjoint et les enfants survivants d'un agent bénéficiaire décédé, restent bénéficiaires des prestations du COS LR jusqu'au 31 décembre de l'année du décès.

QUI EST MON CORRESPONDANT ?

Désigné par votre employeur, au sein de chacune des collectivités ou établissements publics adhérents du COS LR, le correspondant est votre interlocuteur privilégié dans votre collectivité. En cas d'indisponibilité de celui-ci, un suppléant doit être désigné par la collectivité. Le correspondant du COS LR assume sa fonction dans le respect de la confidentialité des informations privées :

- Il communique en interne les actualités et nouveautés proposées par le COS LR;
- Il vous accompagne dans la constitution de vos dossiers.

Retrouvez la liste de vos correspondants sur notre site :

www.cos-lr.fr

Rubrique :

Informations pratiques

ÊTRE ACCOMPAGNÉ

LA CARRIÈRE

- PI0 Départ à la retraite
- PI0 Licenciement pour inaptitude physique
- PI0 Médailles d'honneur
- PI0 Médaille pour acte de courage et de dévouement

LA FAMILLE

- PI0 Naissance(s) - adoption(s) - reconnaissance(s) multiple(s)
- PI1 Frais de garde (enfant de moins de 3 ans)
- PI1 Mariage - Pacs
- PI1 Noces d'or et de diamant
- PI2 Rentrée scolaire des 11-16 ans
- PI2 Rentrée scolaire des 17-25 ans
- PI2 Accueil de loisirs
- PI2 Noël des enfants
- PI2 Stage moniteur - éducateur
- PI3 Permis de conduire
- PI3 Déménagement

LA SANTÉ ET L'AIDE SOCIALE

- PI3 Aide familiale
- PI3 Aide-ménagère à domicile
- PI3 Hébergement permanent
- PI4 Aide handicap pour l'agent
- PI4 Aide pour un enfant handicapé
- PI4 Aide handicap pour une tierce personne
- PI4 Décès de l'agent
- PI4 Décès d'un enfant ou du conjoint
- PI4 Décès d'un ascendant à charge
- PI5 Secours exceptionnel
- PI5 Aide de secours en cas de catastrophe naturelle
- PI6 CESU et E-CESU

LES SERVICES

- PI6 Assurances habitation et automobile
- PI6 Achat de véhicules neufs et d'occasion
- PI7 Information juridique et pratique
- PI7 Prêt pour le départ à la retraite ou cessation anticipée d'activité
- PI7 Prêt pour l'adoption
- PI8 Prêt jeune ménage
- PI8 Prêt véhicules et accessoires dits de loisirs
- PI8 Prêt en cas de catastrophe naturelle
- PI8 Prêt dépannage
- PI8 Prêt social
- PI9 Prêt sur achat de matériel pour personne handicapée
- PI9 Prêt pour une prothèse et la lunetterie
- PI9 Prêt études supérieures
- P20 Prêt pour l'installation
- P20 Prêt accompagnement à l'accession et à l'extension de l'habitat
- P20 Prêt pour l'amélioration de l'habitat

©Shane Rounce / Ry CCD / Unip web

DÉPART À LA RETRAITE

DE 250 € À 450 €

Le COS LR vous accompagne en versant une allocation allant de 250 € à 450 € sous conditions de ressources.

Comment en bénéficier ?

Il suffit de justifier de 5 années de service dans la fonction publique territoriale et de fournir un état de services complet. Le versement est effectué à la date de la liquidation des droits. Elle est attribuée en fonction des ressources.

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
450 €	350 €	250 €



© Ludin Meyer / By: CCO / Unsplash

LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE PHYSIQUE

DE 250 € À 450 €

Le licenciement pour inaptitude physique peut représenter une étape professionnelle difficile. Le COS LR vous accompagne en versant une allocation allant de 250 € à 450 € sous conditions de ressources.

Comment en bénéficier ?

Il suffit de justifier de 5 années de service dans la fonction publique territoriale et de fournir un état de services complet. Le versement est effectué à la date de la liquidation des droits. Elle est attribuée en fonction des ressources.

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
450 €	350 €	250 €

MÉDAILLES D'HONNEUR

DE 170 € À 245 €

La longévité se voit récompensée par le COS LR. Pour les agents présents depuis un minimum de 20 ans au sein de la fonction publique, le COS LR verse un montant de 170 € pour la médaille d'argent (soit 20 années de service) ; de 185 € pour la médaille de vermeil (30 années de services) et de 245 € pour la médaille d'or (35 années de service).

Comment en bénéficier ?

Il faut justifier de la remise d'une de ces médailles d'honneur (régionale, départementale ou communale) par la copie du diplôme décerné par le Préfet.

MÉDAILLE POUR ACTE DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT

500 €

Le COS LR apprécie les « héros » du quotidien. La Médaille d'honneur pour Acte de Courage et de Dévouement récompense toute personne qui, au péril de sa vie, se porte au secours d'une ou plusieurs personnes en danger de mort. Pour valoriser ces attitudes citoyennes, 500 € sont versés.

Comment en bénéficier ?

S'être vu(e) décerner la médaille pour acte de courage et de dévouement par le Préfet. Il suffit de fournir la copie du diplôme ou de l'avis d'attribution de la médaille faisant apparaître la mention « Acte de courage ».

NAISSANCE(S) / ADOPTION(S) / RECONNAISSANCE(S) MULTIPLE(S)

DE 160 € À 480 €



La famille s'agrandit ? Le COS LR célèbre le nouvel arrivant et ses parents par l'attribution d'une aide de 160 à 480 € en fonction du nombre d'enfants. Cette prestation est versée en chèques-cadeaux. Lors de la naissance de jumeaux, le montant est de 320 €, s'il s'agit de triplés, le montant est de 480 €.

Comment en bénéficier ?

Les parents doivent fournir l'acte de naissance. L'enfant doit être né vivant et viable. Pour la reconnaissance, il s'agit également de fournir l'acte de naissance mentionnant la reconnaissance de l'enfant par l'agent. Pour l'adoption et la reconnaissance, l'enfant doit avoir moins de 18 ans. En ce qui concerne l'adoption, vous devez fournir la copie du jugement ou de la décision autorisant l'adoption.



© Jessica Robinson / By: CCO / Unsplash



MARIAGE / PACS

160 €



À l'occasion d'un mariage ou d'un Pacs, le COS LR participe à la « noce » et verse une aide de 160 € en chèques-cadeaux.

Comment en bénéficier ?
Tout couple dont l'agent est bénéficiaire du COS LR demande la prestation, justificatifs à l'appui. L'agent peut transmettre sa demande d'aide jusqu'à 3 mois maximum après la date de l'évènement. Cette aide n'est versée qu'une seule fois pour le même couple : Pacs ou mariage.

NOCES D'OR ET DE DIAMANT

125 € ET 230 €

Le COS LR récompense les couples qui durent. Pour féliciter le cap des 50 ans de mariage (noces d'or), voire des 60 ans de mariage (noces de diamant), le COS LR verse une aide, respectivement, de 125 € et 230 €.

Comment en bénéficier ?
Vous bénéficiez de l'aide du COS LR sur présentation du certificat de mariage.



FRAIS DE GARDE (ENFANT DE MOINS DE 3 ANS)

DE 10 À 20 %
 DE PARTICIPATION

Une participation pour les frais de garde des enfants de moins de 3 ans est accordée par le COS LR aux familles confiant la garde de leurs enfants à un organisme spécialisé (crèche, garderie, halte-garderie, etc.) ou à une nourrice (assistante maternelle) agréée.

Comment en bénéficier ?

L'intégralité de la prestation Frais de garde est versée mensuellement sur présentation des justificatifs des frais engagés : factures de crèches ou bulletin de salaires de la nourrice accompagnés de l'allocation Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) de la Caisse d'Allocations Familiales. La participation aux frais de garde est accordée en fonction des revenus du foyer de l'agent comme indiqué ci-dessous.

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
20% de participation plafonnée à 44 € par mois	15% de participation plafonnée à 35 € par mois	10% de participation plafonnée à 24 € par mois

RENTÉE SCOLAIRE DES 11-16 ANS

60 €



La rentrée scolaire... Les souvenirs de vacances et le plaisir de retrouver ses copains pour les enfants mais aussi des coûts de fournitures et d'habillement. Pour vous aider à passer cette étape, le COS LR vous propose une aide de rentrée scolaire pour les enfants âgés de 11 à 16 ans. Celle-ci s'effectue par l'envoi d'un chèque-cadeaux d'une valeur de 60 €.

Comment en bénéficier ?

Elle est traitée automatiquement sur la base des informations connues par le COS LR. Elle est versée pour tout enfant ayant entre 11 ans et 16 ans au 31/12/2021.



RENTÉE SCOLAIRE DES 17-25 ANS

DE 60 À 160 €



Les grands enfants aussi ont droit au « coup de pouce » pour la rentrée et ce, jusqu'à leurs 25 ans (dans l'année civile). Ainsi, le COS LR leur verse une aide de 60 à 160 € en chèques-cadeaux.

Comment en bénéficier ?

La demande peut être effectuée en ligne dès le mois de septembre pour les enfants scolarisés âgés de 17 à 25 ans. Elle est attribuée en fonction des ressources. Il faut joindre le certificat de scolarité.

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
160 €	80 €	60 €

ACCUEIL DE LOISIRS

DE 35 À 55 € / AN

SELON CONDITIONS DE RESSOURCES

Les loisirs pour les enfants, c'est durant les vacances mais aussi en semaine ! Le COS LR attribue une aide de 35 à 55 € pour les agents dont les enfants fréquentent un accueil de loisirs le mercredi et / ou pendant les vacances scolaires.

Comment en bénéficier ?

L'aide est versée sur présentation de la facture relative à l'activité ou de l'attestation d'inscription indiquant le nom de l'enfant ainsi que celui de l'agent (ayant réglé la facture). Le montant de l'aide apportée par le COS LR est calculé en fonction des ressources. Cette aide ne concerne pas les accueils périscolaires et requiert une présence obligatoire de 4 jours (consécutifs ou non).

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
55 €	45 €	35 €

NOËL DES ENFANTS

40 € / AN



Le COS LR offre 40 € en chèques-cadeaux par enfant et par an pour aider à garnir le sapin.

Comment en bénéficier ?

Cette prestation est versée jusqu'aux 10 ans de l'enfant dans l'année civile. Elle est traitée automatiquement par l'intermédiaire du correspondant COS LR de votre structure dès le mois d'octobre.



STAGE MONITEUR- ÉDUCATEUR

105 €

Votre enfant se destine à l'animation ? BAFA, stage de moniteur, d'éducateur, d'encadrement ou de surveillant de baignade : ces formations dans les activités culturelles et sportives bénéficient d'une aide annuelle de 105 €.

Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier de cette aide, l'enfant doit avoir 25 ans maximum au 31 décembre de l'année du stage. La prestation est versée sur présentation de la facture.

Concernant le BAFA, si les stages théorique et d'approfondissement sont effectués dans la même année civile, la prestation peut être versée exceptionnellement deux fois.

LA SANTÉ ET L'AIDE SOCIALE

AIDE FAMILIALE

200 €

Dans certaines situations difficiles, il existe un besoin d'aide pour les actes de la vie quotidienne. Le COS LR propose une aide annuelle de 200 € si vous ou vos ayants droit font appel aux services d'une aide familiale ou d'un(e) auxiliaire de vie.

Comment en bénéficier ?

Concernant l'aide familiale, celle-ci doit venir d'un organisme agréé. L'aide du COS LR est versée dans la limite des frais engagés sur présentation des certificats médicaux. En cas de factures multiples, il est nécessaire de les rassembler en une seule demande, l'aide n'étant pas fractionnable. Il est également possible de financer l'aide familiale ou l'auxiliaire de vie grâce aux Chèques Emploi Service Universel (CESU), voir en page 16.

DÉMÉNAGEMENT

200 €

Le COS LR donne un « coup de main » pour les cartons en versant une aide maximale de 200 € pour les déménagements en cas de : mutation, premier recrutement, changement de résidence administrative, détachement, réintégration, changement de situation familiale (mariage, PACS, divorce ou rupture de PACS, naissance) sur cette même période. Les frais d'équipement et d'installation sont exclus de cette aide, qui ne peut être attribuée qu'une seule fois en 3 ans au même agent.

Comment en bénéficier ?

Cette aide est versée sur présentation des pièces justificatives des dépenses engagées par l'agent comme, par exemple, la location d'un camion, le recours à des professionnels du déménagement, la location d'un garde-meuble. Pour les situations statutaires, les copies de l'arrêté ou du contrat sont requises. En cas de changement de situation familiale, la copie du bail (ou des actes d'acquisition/ de naissance) ainsi que celles des pièces justifiant du changement de situation seront exigées.

AIDE-MÉNAGÈRE À DOMICILE

300 €

Les retraités peuvent rencontrer des difficultés dans les actes quotidiens les plus pénibles comme les travaux ménagers. Le COS LR accompagne les agents retraités par une aide annuelle de 300 € maximum.

Comment en bénéficier ?

Vous devez être retraité adhérent et présenter un certificat médical indiquant la nécessité du recours à une aide-ménagère à domicile. L'aide du COS LR est versée dans la limite des frais engagés. En cas de factures multiples, il est nécessaire de les rassembler en une seule demande, l'aide n'étant pas fractionnable. Il est possible de financer l'aide-ménagère ou l'auxiliaire de vie grâce aux Chèques Emploi Service Universel (CESU), voir en page 16.

HÉBERGEMENT PERMANENT

120 €

Un hébergement adapté à l'âge apparaît parfois comme une nécessité pour une retraite sereine. Le COS LR verse une aide annuelle de 120 € pour les agents retraités adhérents résidant : en maison de retraite, en foyer logement, dans une structure médicale ou chez des particuliers agréés par le Département.

Comment en bénéficier ?

L'aide est versée à l'agent retraité adhérent sur présentation de l'attestation de présence de la maison de retraite ou du foyer logement.

PERMIS DE CONDUIRE

150 €

Le COS LR donne un coup d'accélérateur au permis de conduire. Si le permis vient d'être obtenu ou en cours d'obtention, le COS LR propose une aide de 150 € sur présentation de la facture acquittée de l'auto-école et du formulaire cerfa n°14866*01. L'ayant droit (enfant ou conjoint) n'est pas éligible à cette prestation.

Comment en bénéficier ?

Il s'agit d'une prestation exclusivement destinée à l'agent et qui ne sera versée qu'une seule fois. Elle concerne uniquement l'examen initial du permis voiture de catégorie B. Le permis deux roues de catégorie A et les stages de conduite ou de « récupération » de points n'ouvrent donc pas à prestation.

AIDE HANDICAP POUR L'AGENT

DE 200 À 400 €
EN FONCTION DU TAUX D'INVALIDITÉ

Le COS LR a mis en place une aide attribuée exclusivement aux agents :

- d'un montant forfaitaire de **200 €** par an si le taux d'invalidité est compris entre 50 et 79 %,
- d'un montant forfaitaire de **400 €** si le taux d'invalidité est supérieur à 80 %.

Comment en bénéficier ?

L'attribution de l'aide est soumise à la présentation du justificatif du versement par la Caf de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Le taux d'invalidité de l'agent sera également précisé sur la notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) transmise au COS LR.

AIDE HANDICAP POUR UNE TIERCE PERSONNE

250 €

La gestion du handicap au domicile peut parfois nécessiter l'aide d'une tierce personne. Si vous avez recours à cette solution, le COS LR propose une aide annuelle de 250 €.

Comment en bénéficier ?

La situation de handicap peut concerner l'agent lui-même, son conjoint ou un enfant. L'aide est versée sur présentation de la décision de la Commission Des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) au sein de la Maison des Personnes Handicapées (MDPH). Un annuaire des structures proposant cette intervention d'une tierce personne est disponible sur le site de votre MDPH ou de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

DÉCÈS DE L'AGENT

1000 €

Lors d'un décès, la prise en charge des funérailles peut représenter un coût pour la famille et les proches. Pour les accompagner dans ce moment difficile, le COS LR verse, aux proches ou directement à l'entreprise de pompes funèbres, une aide d'un montant de 1000 €.

Comment en bénéficier ?

La famille ou les proches doivent envoyer une copie de l'acte de décès de l'agent et présenter les justificatifs de dépenses tels que la facture des pompes funèbres ou d'un marbrier funéraire.



DÉCÈS D'UN ASCENDANT À CHARGE

610 €

Un deuil au sein d'une famille est toujours une épreuve douloureuse. Afin de vous aider dans le coût lié aux obsèques, le COS LR propose une aide d'un montant de 610 €. L'aide vous est versée ou à la personne ayant financièrement pris en charge les obsèques pour votre compte, ou directement à l'entreprise de pompes funèbres. Il s'agit pour cela de l'indiquer dans la demande d'aide.

Comment en bénéficier ?

La condition d'attribution pour le décès de l'ascendant est que le défunt ait résidé de manière permanente chez l'agent. Il convient alors de fournir :

- le certificat de décès,
- une attestation sur l'honneur précisant que l'ascendant vivait chez l'agent,
- le justificatif de l'attribution de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA),
- les justificatifs de dépense tel que la facture des pompes funèbres ou d'un marbrier funéraire.

AIDE POUR UN ENFANT HANDICAPÉ

DE 450 À 650 €
EN FONCTION DU TAUX D'INVALIDITÉ

Le COS LR propose une aide de 450 € par an pour un enfant à charge dont le taux d'invalidité est inférieur à 80 % jusqu'à ses 25 ans. Pour les enfants à charge dont le taux d'invalidité serait égal ou supérieur à 80 %, le montant de l'aide s'élève à 650 € par an et s'applique sans condition d'âge.

Comment en bénéficier ?

Vous devez fournir le justificatif d'un organisme habilité (MDPH, MDA, CDAPH, Sécurité sociale...) mentionnant obligatoirement le taux d'invalidité et également la copie du livret de famille.

DÉCÈS D'UN ENFANT OU DU CONJOINT

1000 €

Un deuil au sein d'une famille est toujours une épreuve douloureuse. Afin de vous aider dans le coût lié aux obsèques, le COS LR propose une aide d'un montant de 1000 €. L'aide peut vous être versée, ou aux héritiers ou à la personne ayant financièrement pris en charge les obsèques ou directement à l'entreprise de pompes funèbres.

Comment en bénéficier ?

Le deuil peut concerner un enfant ou le conjoint. L'aide est versée sur présentation du certificat de décès et des justificatifs de dépenses tels que la facture des pompes funèbres ou d'un marbrier funéraire.



SECOURS EXCEPTIONNEL

JUSQU'À **610 €**

Sous réserve de conditions de ressources, le COS LR vous accompagne dans les aléas de la vie et financiers. Cette aide exceptionnelle est :

- soumise à condition de ressources ;
- versée à un créancier dans la limite des dépenses engagées.

Comment en bénéficier ?

- La conditions de ressources : le calcul de la moyenne économique du foyer sert de barème d'attribution (12 € maximum / jour / personne). La composition familiale, les ressources mensuelles, les dépenses courantes, les crédits, les plans éventuels d'apurement des dettes sont pris en compte.
- Les cas pour lesquels l'aide est accordée : le secours est accordé au cas par cas pour faire face à des difficultés financières liées :
 - à un accident de la vie : maladie / chômage / divorce / séparation / décès (frais d'obsèques assumés uniquement par l'agent) ;
 - à des dépenses imprévues : réparation ou remplacement de matériel de première nécessité (lave-linge, cuisinière, gazinière, réfrigérateur, chauffage) / acquisition ou réparation d'un véhicule hors main d'oeuvre (pas de menues réparations cumulées) / à une facture d'eau importante liée à une fuite causée par des équipements sanitaires ou de chauffage (consommation excédant le double de la consommation moyenne) ;
 - au surendettement : le temps de l'instruction d'un dossier de surendettement par la Banque de France, sur production de l'attestation de dépôt de celle-ci, pour vous aider à honorer le paiement des charges courantes.

EXEMPLE DE PRISE EN CHARGE :

Le lave-linge d'Émilie tombe en panne. Elle envoie au COS LR un devis de réparation. Si sa moyenne économique ne dépasse pas 12 € maximum / jour / personne, elle peut se voir attribuer un secours exceptionnel qui sera versé directement au réparateur.

EXEMPLE DE NON PRISE EN CHARGE :

Mathieu ne peut pas payer sa facture d'électricité qui correspond pourtant d'après son fournisseur d'électricité à une consommation réelle. Le COS LR ne versera pas d'aide même si la moyenne économique ne dépasse pas 12 € maximum / jour / personne. Mathieu sera orienté vers le Fonds Social Énergie géré par le Conseil départemental de l'Hérault. Plus d'informations sur l'attribution de ce secours auprès de votre correspondant.

AIDE DE SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE NATURELLE

JUSQU'À **600 €**

En cas de catastrophe naturelle, il faut agir vite et les premières dépenses à engager peuvent être coûteuses. Le COS LR verse une aide de secours d'un montant pouvant aller jusqu'à 600 €.

Comment en bénéficier ?

Cette aide est versée dans la limite des frais engagés sur présentation :

- de la copie de l'arrêté ministériel déclarant l'état de catastrophe naturelle ou de l'attestation du maire précisant que vos biens sont effectivement sinistrés ;
- du devis ou de la facture acquittée attestant de la nécessité d'effectuer des travaux liés à la catastrophe ;
- de l'attestation de prise en charge de l'assurance.

Dès réception par l'agent, le rapport d'expertise de la compagnie d'assurances et la facture des travaux effectués en relation avec les dommages constatés devront être adressés au COS LR. Le versement peut être effectué avant la publication de l'arrêté ministériel, sur la production d'une attestation du maire précisant sa demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.



©back2b



©Quadrati

CESU ET E-CESU

1430 € ANNUELS

Le Chèque Domicile CESU est un moyen de paiement qui vous permet de régler tout ou partie des frais des Services à la Personne à domicile (ménage, repassage, accompagnement des personnes âgées, jardinage, bricolage...) ou à l'extérieur du domicile (assistante maternelle, crèche, garderie périscolaire...). Il se présente sous forme de chèques réunis en carnet, sur lesquels sont imprimées une valeur dite faciale ainsi que l'identité du bénéficiaire. Le COS LR met à votre disposition une enveloppe de 1430 € de Chèques Domicile CESU par agent et par an. Le COS LR subventionne à hauteur de 20 %, soit 286 €. La valeur réelle du Chèque Domicile CESU est de 13 €. Il sera valable jusqu'au 31 janvier 2022. Ce chèque sera valable dans toute la France auprès des partenaires agréés.

Comment en bénéficier ?
La commande des CESU et E-CESU s'effectue en ligne par règlement en carte bancaire ou par formulaire papier et chèque bancaire. Pour les E-CESU arrivant à expiration, il existe des modalités d'échanges et de prolongation sur le site du groupe Chèque Domicile : <https://retours.up-group.coop>



LES SERVICES

ASSURANCES HABITATION ET AUTOMOBILE

5 %
DE RÉDUCTION

Grâce à son partenariat avec SMACL Assurances, le COS LR propose de bénéficier d'une réduction de 5 % sur leurs contrats Automobile et Habitation. SMACL Assurances, c'est un tarif attractif pour tous les fonctionnaires, une assurance du conducteur couvrant la perte de revenus, la valeur à neuf du mobilier en cas de tempête, une offre de parrainage de 30 €, etc.

Comment en bénéficier ?
Pour découvrir les tarifs et tous les avantages, rendez-vous sur www.smacl.fr ou directement par téléphone au 05 49 32 20 96 pour pouvoir bénéficier des 5 % de réduction (en précisant l'adhésion au COS LR).

ACHAT DE VÉHICULES D'OCCASION

JUSQU'À **45 %**
DE DÉCOTE SOUS LE PRIX NEUF

Grâce à son partenariat avec la société CCN-CNOR, le COS LR propose à ses agents de bénéficier de tarifs négociés pour l'achat de véhicules d'occasion récents (entre 3 et 24 mois).

Ces véhicules sont proposés par un réseau national de concessionnaires agréés et avec une garantie usine pouvant aller jusqu'à 2 ans.

Comment en bénéficier ?

Consultez au préalable les offres sur www.monoffreauto-ce.fr (liste non exhaustive) et pour plus d'informations sur cette prestation ou pour toute commande, contactez CCN-CNOR au 02 98 96 84 84, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h et précisez le code partenaire « COS LR ». À la suite de la prise en compte de la demande, le prestataire prodigue des conseils personnalisés et effectue une recherche sous 24 h (possibilité de prêts personnalisés).

ASSURANCE AUTOMOBILE

10 %
DE RÉDUCTION

Grâce à son partenariat avec GMF Assurances, le COS LR vous propose une remise de 10 % sur le montant du premier contrat souscrit à la GMF soit sur le contrat Auto soit sur le contrat Habitation (offre valable jusqu'au 31/12/2021). Une assurance auto qui récompense vos habitudes de conduite par des réductions : Petit Rouleur (- 5000 km), Eco-Pass (abonnement transports en commun) et également le choix de votre véhicule avec Bio Bonus (pour les véhicules propres). Sans oublier avec les formules confort: l'assistance à 0 km, 24h/24 & 7j/7, le prêt d'un véhicule de remplacement et la garantie conducteur jusqu'à 1 million d'euros en cas d'accident responsable.

Comment en bénéficier ?

Renseignements au 0 970 809 809 (appel non surtaxé).



INFORMATION JURIDIQUE ET PRATIQUE

GRATUIT

(HORS COÛT DE L'APPEL)

Dans un environnement sociétal de plus en plus complexe, le COS LR met à votre disposition un service professionnel d'information juridique par téléphone.

Une équipe de juristes experts vous donne en temps réel des réponses claires et précises dans tous les domaines du droit français (droit de la famille, logement, travail, consommation, fiscalité, ...).

Ce service est accessible du lundi au samedi de 8h à 20h (sauf jours fériés) par un numéro de téléphone :

02 43 39 35 34.

Votre numéro d'adhérent vous sera demandé. Vos ayants droit peuvent également bénéficier du service.

Pour assurer cette prestation, le COS LR a choisi Covéa Protection Juridique (Filiale de GMF). Covéa PJ exerce cette activité depuis 30 ans et gère aujourd'hui plus de 500 000 appels par an. Ses 45 juristes sont titulaires au minimum d'un Master 1 de droit et 65 % d'entre eux ont un Master 2. Profitez de ce service gratuit indispensable au quotidien en toute confidentialité.

L'OFFRE DE PRÊTS BONIFIÉS

L'OFFRE DE PRÊTS BONIFIÉS

En partenariat avec le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF), le COS LR propose des prêts plus avantageux en termes de taux d'intérêts (de 0 % à 1 %). Ces taux sont fixes (hors assurance facultative), c'est-à-dire identiques de la première à la dernière mensualité. Afin qu'il bénéficie aux agents qui en ont le plus besoin, le prêt social se verra soumis à des conditions de ressources. L'ensemble des prêts bénéficie de frais de dossier offerts par le CSF. Cependant, ces prêts sont accordés sous réserve d'acceptation du dossier par le CSF et après validation du formulaire de demande de prêt par le COS LR disponible auprès de votre correspondant ou sur www.cos-lr.fr

À noter que, outre les prêts bonifiés par le COS LR, le CSF peut également proposer :

- un prêt sans justificatif de 2 000 € à 1 % remboursable sur 24 mois (limite d'endettement à respecter et un prêt par foyer) ;
- un prêt avec justificatif de 1 500 € à 1 % remboursable sur 12 mois ayant pour objet : permis de conduire ; entrée dans la vie active ; mariage ou pacs ; mutation ; études des enfants ; voyages.

L'octroi des prêts bonifiés se fait sous réserve de l'acceptation du dossier. Pour en profiter, il convient de prendre rendez-vous avec le conseiller du CSF par courriel à accueil34@csf.fr ou par téléphone au 04 67 15 64 00

La cotisation pour la 1^{ère} année et le droit d'entrée sont offerts par le CSF.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

PRÊT POUR LE DÉPART À LA RETRAITE OU CESSATION ANTICIPÉE D'ACTIVITÉ

DE 2 000 À 4 000 €

La retraite, c'est également une période où les projets sont nombreux. Le COS LR et le CSF vous proposent un prêt pouvant aller jusqu'à 4 000 € avec un taux de 1 % (hors assurance facultative). Ce prêt est remboursable sur une durée de 25 à 60 mois (5 ans) maximum.

Comment en bénéficier ?

L'octroi du prêt se fait sous réserve de l'acceptation du dossier et sous condition de rester retraité adhérent au COS LR pendant la durée du prêt.

PRÊT POUR L'ADOPTION

DE 2 000 À 4 000 €

Parfois, le parcours vers l'adoption peut être agité et devenir coûteux. Pour accompagner le financement de cette démarche, le COS LR et le CSF proposent un prêt pouvant aller jusqu'à 4 000 € avec un taux de 1 % (hors assurance facultative). Le remboursement du prêt s'échelonne sur une durée de 25 à 60 mois maximum.

Comment en bénéficier ?

Lors de la constitution de son dossier de prêt, l'agent devra fournir la copie de l'acte d'adoption ainsi que le justificatif des frais occasionnés. L'octroi du prêt se fait sous réserve de l'acceptation du dossier.



© Patricia Prud'homme / Ry COO / Unsplash



PRÊT JEUNE MÉNAGE

DE 2 000 À 4 000 €

Le COS LR donne un « coup de pouce » aux jeunes ménages qui s'installent dans la vie en proposant avec le CSF un prêt pouvant aller jusqu'à 4 000 € avec un taux de 1 % (hors assurance facultative). Ce prêt est remboursable sur une durée de 25 à 60 mois (5 ans) maximum.

Comment en bénéficier ?

Pour être recevable, la demande doit émaner d'un couple ayant moins de 4 ans de mariage (ou de PACS), ou d'un couple en concubinage avec un enfant de moins de deux ans (reconnu par l'agent). L'octroi du prêt se fait sous réserve de l'acceptation du dossier.

PRÊT VÉHICULES ET ACCESSOIRES DITS DE LOISIRS

DE 2 000 À 4 000 €

Besoin d'un véhicule ou de remplacer l'ancien ? Le COS LR et le CSF proposent un prêt pouvant aller jusqu'à 4 000 € avec un taux de 1 % (hors assurance facultative) sur une durée de 25 à 60 mois. Il peut s'agir d'une voiture ou d'un deux-roues (125 cm³ minimum), d'un achat neuf ou d'occasion. Cette prestation s'avère également adaptée pour s'équiper d'un large type de véhicules (caravane, bateau, quad, mobil-home, camping-car) ou pour l'accès à des accessoires de loisirs (tente, matériel de camping, porte-vélos, galerie, etc.), qu'ils soient neufs ou d'occasion.

Comment en bénéficier ?

Le prêt est attribué sur présentation des devis ou factures (d'un particulier ou d'un professionnel) indiquant le nom de l'agent et le prix du véhicule. S'il s'agit de la vente d'un véhicule d'occasion de particulier à particulier, l'agent devra fournir la photocopie de la carte grise du vendeur. L'octroi du prêt se fait sous réserve de l'acceptation du dossier.

PRÊT DÉPANNAGE

DE 2 000 À 4 000 €

Pour aider à réaliser vos projets ou faire face à une dépense imprévue comme une facture conséquente, le COS LR et le CSF proposent un prêt de dépannage. Ce prêt peut aller jusqu'à 4 000 € à un taux de 1 % (hors assurance facultative) sur une durée de 25 à 60 mois.

Comment en bénéficier ?

L'octroi du prêt se fait sous réserve de l'acceptation du dossier.

PRÊT EN CAS DE CATASTROPHE NATURELLE

DE 2 000 À 4 000 €

En cas de dégâts causés par une catastrophe naturelle (et en plus de l'aide, voir p.15), le COS LR et le CSF proposent un prêt pouvant aller jusqu'à 4 000 € à un taux de 1 % (hors assurance facultative) sur une durée de 25 à 60 mois.

Comment en bénéficier ?

Il faut que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par arrêté ministériel (copie de l'arrêté à fournir). L'agent devra également présenter le devis ou la facture des travaux nécessaires liés à la catastrophe ainsi que l'attestation d'assurance indiquant la prise en charge des réparations. L'octroi du prêt se fait sous réserve de l'acceptation du dossier.

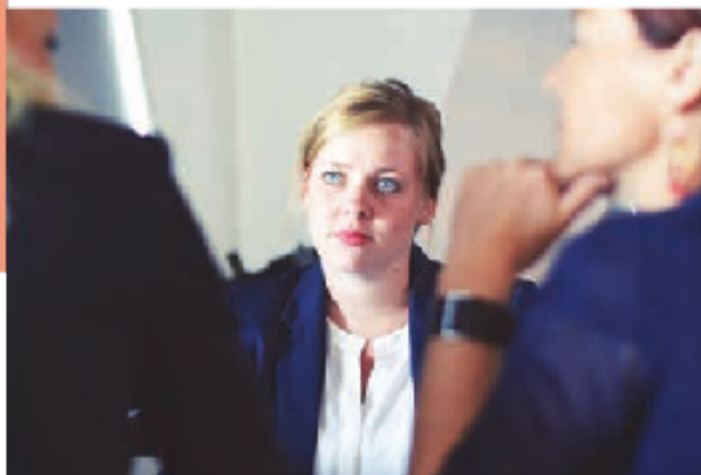
PRÊT SOCIAL

DE 1 500 À 4 000 €

En difficulté suite à une situation difficile imprévue (maladie, décès, perte d'emploi...) ? Le COS LR et le CSF vous proposent de surmonter ces difficultés grâce à un prêt pouvant aller jusqu'à 4 000 €. Ce prêt s'effectue à un taux de 0 % (hors assurance facultative) et est à rembourser sur une durée unique de 48 mois.

Comment en bénéficier ?

L'agent doit avoir une tranche d'imposition inférieure à 3 000 €. Il doit également justifier de la situation nécessitant le prêt (justificatifs, devis, factures, attestation sur l'honneur, etc.). Le dossier sera examiné à partir de ces éléments.





PRÊT POUR UNE PROTHÈSE ET LA LUNETTERIE

DE 1 500 À 3 000 €

Prendre soin de sa santé dépasse parfois le simple cadre du confort, qui plus est quand existe une nécessité d'avoir un matériel adapté (appareillage auditif ou orthopédique, lunettes, lentilles, dentisterie, etc.). Le COS LR et le CSF proposent ainsi un prêt pour financer ces achats de santé. Le montant peut s'élever à 3 000 € avec un taux de 1 % (hors assurance facultative) sur une durée de 12 à 24 mois (2 ans).

Comment en bénéficier ?

Le prêt peut être octroyé dès lors que la part restant à la charge de l'agent est supérieure à 230 €. Il faut alors fournir les factures ou le devis du praticien concerné. Ces justificatifs doivent obligatoirement faire apparaître les montants remboursés par l'assurance maladie et la mutuelle. L'octroi du prêt se fait sous réserve de l'acceptation du dossier.

PRÊT ÉTUDES SUPÉRIEURES

DE 2 000 À 4 000 €

Les études supérieures peuvent s'avérer coûteuses pour les parents. Pour mettre un maximum de chances du côté des parents et des enfants, le COS LR et le CSF proposent un prêt d'un montant pouvant aller jusqu'à 4 000 € avec un taux de 1 % (hors assurance facultative). Le remboursement du prêt s'échelonne sur une durée de 25 à 60 mois maximum.

Comment en bénéficier ?

Ce prêt est ouvert aux agents qui ont un ou plusieurs enfants jusqu'à 26 ans (dans l'année civile) entamant ses études supérieures ou entrant dans une filière technique ou professionnelle. L'octroi du prêt se fait sous réserve de l'acceptation du dossier. Plusieurs prêts sont possibles (un par enfant) dans la limite du taux d'endettement.



PRÊT SUR ACHAT DE MATÉRIEL POUR PERSONNE HANDICAPÉE

DE 1 500 À 4 000 €

La prise en charge d'une situation de handicap sous-entend souvent l'achat de matériel adapté pour la personne, souvent coûteux (fauteuils et véhicules adaptés, appareillage, etc.). Le COS LR et le CSF proposent ainsi un prêt pour financer ces achats pouvant aller jusqu'à 4 000 €. Ce prêt s'effectue à un taux de 0 % (hors assurance facultative) et est remboursable sur une durée unique de 48 mois (4 ans).

Comment en bénéficier ?

L'achat du matériel peut concerner la situation de handicap de l'agent lui-même, du conjoint ou de l'enfant. Dans les deux derniers cas, le demandeur doit justifier qu'il héberge la personne concernée. Le taux d'incapacité doit être égal ou supérieur à 50 % (justificatif à joindre d'un organisme habilité mentionnant obligatoirement le taux d'invalidité). Pour les dépenses engagées, il convient également de fournir le devis ou la facture du prestataire du matériel concerné. L'octroi du prêt se fait sous réserve de l'acceptation du dossier.



PRÊT POUR L'INSTALLATION

**DE 2 000
À 4 000 €**

Un peu court financièrement pour s'installer dans un nouveau logement ? Le COS LR et le CSF proposent un prêt pouvant aller jusqu'à 4 000 € avec un taux de 1 % (hors assurance facultative). Le prêt est à rembourser sur une durée de 25 à 60 mois maximum.

Comment en bénéficier ?
Afin d'être éligible au prêt, il est nécessaire de présenter des justificatifs (de moins de 2 mois) relatifs au changement de domicile (avance de loyer, caution, dépôt de garantie).

PRÊT ACCOMPAGNEMENT À L'ACCESSION ET À L'EXTENSION DE L'HABITAT

**DE 1 500
À 8 500 €**

Pour les achats immobiliers (ancien, neuf, terrain, construction) ou les travaux d'extension concernant la résidence principale, le COS LR et le CSF proposent un prêt bonifié allant jusqu'à 8 500 € avec un taux de 1 % (hors assurance facultative) sur une durée unique de 84 mois (7 ans).

Comment en bénéficier ?
Concernant les travaux d'extension, ils doivent avoir lieu dans le cadre d'un changement de la composition familiale et être subordonnés à la délivrance d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable. S'il s'agit d'un achat, l'agent devra fournir la copie de la promesse, du compromis ou la déclaration de demande du permis de construire.

PRÊT POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

**DE 1 500 €
À 6 000 €**

La recherche d'un habitat plus sain et plus économe en énergie peut se révéler coûteuse. Le COS LR et le CSF apportent leur concours à cette démarche en proposant un prêt allant de 1 500 à 6 000 € avec un taux de 1 % (hors assurance facultative) sur une durée unique de 60 mois (5 ans).

Comment en bénéficier ?
Les travaux doivent concerner la résidence principale et divers types de travaux tels que les peintures, la façade, l'isolation, le recours à des énergies renouvelables, etc. L'agent devra fournir les devis (de moins de 6 mois) ou la facture acquittée (de moins de 2 mois), mentionnant le nom et l'adresse de l'agent. L'octroi du prêt se fait sous réserve de l'acceptation de votre dossier. Ce prêt peut être attribué en deux fois (dans la limite du plafond de 6 000 €). Il se fait également en fonction du taux d'endettement.

PARTIR VOYAGER

LES LOCATIONS ET LES VOYAGES

- P22 Locations été / hiver
- P22 Voyages du COS LR
- P23 Séjour jeune
- P23 Séjour vacances retraité
- P24 Séjour vacances

LES CHÈQUES-VACANCES

- P25 Chèques-Vacances

LES PARTENAIRES

- P26 Partenaires bonifiés
- P28 Autres partenaires
- P30 Services et matériels



©Kalen Emley / iStock / Unsplash

LOCATIONS ÉTÉ / HIVER

20 % DE PARTICIPATION

Le COS LR offre aux adhérents la possibilité de louer un hébergement auprès de différentes structures réputées. Mer, montagne, campagne : le COS LR propose des locations avec un grand choix de destinations, hiver comme été.

Comment en bénéficier ?

Les locations sont disponibles sur le site internet www.cos-lr.fr, rubrique « Partir / Voyager ». Le nombre de semaines étant limité, et tout en considérant l'absence d'assurance annulation, il est important de réserver rapidement après la parution des locations. Pour ce faire, il est nécessaire de régler un acompte de 30 % en carte bancaire. Une confirmation de réservation sera envoyée par courriel après validation du COS LR. Toutefois, la réservation ne sera définitivement effective qu'après règlement du solde du montant total de la location. Le COS LR rappelle que celui-ci pourra être versé en Chèques-Vacances (au nom de l'agent ou de son conjoint) pour financer le séjour.



© iStockphoto / Ry CCD / Unsplash

VOYAGES DU COS LR

DE 12 À 50 %

DE PARTICIPATION

La mission d'action sociale du COS LR l'incite à proposer des voyages organisés entre agents territoriaux. Qu'il s'agisse de voyages sportifs, gastronomiques ou culturels, plusieurs destinations sont proposées chaque année. Ces voyages sont des courts et moyens séjours, allant du week-end à la semaine.

Comment en bénéficier ?

L'ensemble des voyages organisés bénéficie d'une participation du COS LR, ce qui a pour effet de réduire le tarif proposé.

Le montant de la participation pour les voyages du COS LR est de :

- 12 à 26 % de réduction (selon conditions de ressources) sur le tarif adulte pour les agents et leur(s) ayant(s) droit (conjoint et enfant de 12 à 25 ans) ;
- 50 % de réduction sur le tarif enfant pour leur(s) enfant(s) à charge de moins de 12 ans.

Le COS LR souscrit et prend en charge l'assurance annulation pour l'ensemble des participants d'un voyage. L'organisation du voyage se fait en fonction du nombre de places disponibles.

Dans un souci d'égalité, le COS LR souhaite qu'un maximum d'agents puisse participer à au moins un voyage. C'est pourquoi, la participation est limitée à un voyage par an et par agent, à l'exception des parcs d'attractions. La réservation d'un voyage ne sera effective qu'après règlement d'un acompte de 30 % du montant total du voyage.

	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
Adultes	26 %	16,5 %	12 %
Enfant - de 12 ans		50 %	



© iStockphoto / Ry CCD / Unsplash



SÉJOUR VACANCES RETRAITÉ

DE 46 À 80 €

À la retraite, les occasions de voyager deviennent plus nombreuses. Le COS LR aide les retraités à partir à la conquête de nouveaux horizons en proposant à l'agent une aide de 46 à 80 € pour différents types de séjours. Sont éligibles à l'aide du COS LR : les campings homologués, les maisons / gîtes / villages de vacances, les hôtels, les locations meublées...

Comment en bénéficier ?

Le lieu de séjour doit se trouver à 20 kilomètres minimum du domicile. La durée doit être d'un minimum de 3 nuits consécutives. Il est nécessaire de fournir une facture précisant le montant des prestations.

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
80 €	61 €	46 €

SÉJOUR JEUNE

DE 46 À 80 €

Les voyages forment la jeunesse ! Les classes d'environnement, « vertes » ou classes de neige, les colonies de vacances, les stages sportifs ou culturels avec hébergement, les séjours linguistiques sont des moments forts de l'enfance et de l'adolescence. Le COS LR propose une aide de 46 à 80 € pour vous aider à financer les séjours de vos enfants en France et à l'étranger.

Comment en bénéficier ?

La prestation peut être accordée deux fois par an pour un même enfant. La durée du séjour doit être d'un minimum de 3 nuits consécutives. Pour obtenir cette aide, vous devez fournir la facture de celui-ci (indiquant le nom de l'enfant ayant participé au séjour). La prestation concerne les enfants à charge (sur présentation de justificatifs).

Le montant de l'aide est calculé en fonction des ressources :

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
80 €	61 €	46 €





SÉJOUR VACANCES DE 40 À 660 €

Une escapade seu(l)e, en couple ou en famille ? Le COS LR verse désormais à tous les agents actifs, sans distinction, une aide pour leurs vacances allant de 40 € à 660 € en fonction de la présence d'enfant(s) à charge.

Comment en bénéficier ?

Pour être éligible, le séjour doit être de 3 nuits consécutives minimum. L'aide est attribuée seulement une fois par an. Le montant de celle-ci est forfaitaire, versé dans la limite des frais engagés, et tient compte de la composition familiale et des revenus du foyer, comme indiqué dans la grille ci-dessous. Ainsi, la somme est déterminée en fonction du nombre d'enfants à charge, participant au séjour et figurant sur une facture nominative fournie obligatoirement par un professionnel du tourisme.

	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
0 enfant	160 €	80 €	40 €
1 enfant	240 €	122 €	92 €
2 enfants	320 €	244 €	184 €
3 enfants	480 €	366 €	276 €
4 enfants	540 €	426 €	336 €
5 enfants	600 €	486 €	396 €
6 enfants	660 €	546 €	456 €

LES CHÈQUES-VACANCES

CHÈQUES-VACANCES

750 € ET PLUS

Voici un carnet de chèques que l'on sort avec plaisir... Le COS LR vous propose des Chèques-Vacances, valables dans plusieurs centaines d'enseignes en France. Que vous prévoyez de partir en vacances en week-end ou tout simplement en sortie, ayez le réflexe de commander vos Chèques-Vacances.

Le Chèque-Vacances est un titre nominatif qui permet d'optimiser votre budget vacances et loisirs. Grâce aux Chèques-Vacances, vous pouvez en effet régler différentes dépenses :

- l'hébergement ;
- la restauration ;
- les transports ;
- certaines activités culturelles et sportives.

Les Chèques-Vacances sont valables 2 ans à compter de la fin de l'année de leur délivrance.

Exemple : les Chèques-Vacances commandés en janvier 2021 sont valables jusqu'à fin décembre 2023, et échangeables jusqu'au 31 mars 2024.

Vos droits annuels sont calculés en fonction de votre composition familiale et de vos revenus ; à titre indicatif, un agent seul en tranche 3 peut bénéficier d'un montant total de 750 €.

Comment en bénéficier ?

La commande peut être effectuée en une seule échéance ou en plusieurs, en ligne ou à l'aide du formulaire dédié et ce, avant le 20 novembre 2021 pour les droits 2021. Les mensualités ouvertes (de 1 à 10 fois) sont prélevées dans la limite de l'année civile (dernier prélèvement le 02/12/2021) et selon la tranche d'imposition de l'agent. Le règlement s'effectue exclusivement par prélèvement bancaire.

Vos droits annuels pour une personne seule sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
810 €	770 €	750 €
26 %	16,5 %	12 %

S'ajoutent à ces montants 100 € par ayant droit (conjoint et/ou enfant à charge).

Ces droits annuels peuvent être demandés en 3 fois par an maximum et pour un montant minimum de 200 €.

Attention donc, à ne pas conserver un solde restant inférieur à 200 €. À noter enfin que l'envoi des Chèques-Vacances n'intervient qu'après le dernier prélèvement dans un délai de 30 jours.





Ulys Chèques-Vacances
POUR UTILISER VOS CHÈQUES-VACANCES SUR AUTOROUTE

Profitez de tous les avantages du télépéage **ulyse**

- Un passage rapide dans des voies réservées à tous les péagers de France.
- Un paiement facilité.

Payez vos trajets sur autoroute avec vos Chèques-Vacances sans besoin de faire l'appoint. Rendez-vous dès maintenant sur www.cos.fr/voyage

Attention, depuis le 1^{er} janvier 2013, les Chèques-Vacances ne peuvent plus être émis directement sur page.

Ulys Chèques-Vacances

Ouvrir un compte, c'est simple !

1 Pour ouvrir un compte **ulyse**, télépéage **ulyse**, et recevoir votre bande de télépéage :

- Insérer dans un **ulyse** vos chèques-vacances.
- Remplir votre nouvelle inscription de compte complétée et signée.
- Vous recevez votre bande de télépéage et les modalités d'usage en ligne à votre adresse client.

2 Ensuite charger votre compte avec vos Chèques-Vacances :

- Rendez-vous dans votre agence Ulys ou en ligne et imprimez le bon de bon de remis.
- Retournez le bordereau et vos Chèques-Vacances à l'adresse indiquée sur le bordereau.

Votre compte **Ulys Chèques-Vacances** est créé ! Bénéficiez de tous les avantages du télépéage !

BON À SAVOIR :

- Vous pouvez déposer sur le compte **ulyse** jusqu'à 150 € par semaine. Une fois que le montant de vos Chèques-Vacances est utilisé, ou le mois écoulé, il convient de les remettre avant le 20 du mois.
- Le montant maximum annuel de votre compte Chèques-Vacances est votre solde annuel Ulys.
- Une fois émise, votre bande Chèques-Vacances vous permet de faire 5 demandes de voyage du télépéage par an maximum. Ces 5 demandes sont soumises à validation et à la mise à jour de votre bande.
- Le montant maximum annuel de votre compte Chèques-Vacances est votre solde annuel Ulys.

PARTENAIRES BONIFIÉS

La bonification est une remise supplémentaire prise en charge par le COS LR selon les conventions conclues avec les partenaires locaux et nationaux.

Comment en bénéficier ?

Vous devez obligatoirement participer au séjour ou au voyage (excepté pour ceux réservés aux enfants) et être en poste dans la collectivité adhérente le jour du départ. De plus, un couple d'agents bénéficiaires ne peut ni cumuler les remises, ni effectuer deux réservations aux mêmes dates.

Pour bénéficier des remises proposées par nos partenaires, il vous faut préalablement compléter le formulaire dédié aux ayants droit (téléchargeable sur le site internet) et le faire viser par le COS LR en l'envoyant par courrier ou courriel à cos-lr@cdg34.fr.

Après vérification, le COS LR vous renverra le formulaire visé et vous pourrez alors contacter le partenaire, muni du formulaire et de votre carte d'adhérent au COS LR pour justifier de vos remises. Il est conseillé de se rapprocher du prestataire partenaire pour connaître leurs produits concernés par la bonification (voyages individuels et/ou collectifs).

Aucune bonification ne sera accordée sans la validation du formulaire dédié aux ayants droit.

autant partir
locations vacances

www.autantpartir.com/



atellervoyages.fr



DORDOGNE VACANCES

dordogne-vacances.fr



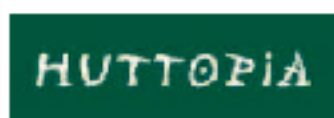
LA BALAGUÈRE

labalaguere.com



VACANCES ANDRÉ TRIGANO

campeole.com



HUTTOPIA

europe.huttopia.com



Destinations Vacances

MÉRIDIEN

meridien-voyages.com



MVM

partenaires.mmy.fr



UCPA

ucpa.com



VERDIÉ VOYAGES

verdie-voyages.com
verdiehello.com
verdieopenclass.com



NEMEA

nemea.fr



VACANCES PASSION
LIGUE DE L'HÉRAULT

vacances-passion.org



VISION DU MONDE

visiondumonde.org



SILC

silc.fr



VACANCES POUR TOUS
LIGUE DE L'HÉRAULT

vacances-pour-tous.org



VTF

vtf-vacances.com

AUTRES PARTENAIRES DIRECTS DU COS LR



AZUREVA



BELAMBRA CLUBS



COSTA CROISIÈRES



FRAM



MISTER FLY



ODALYS



PIERRE ET VACANCES



PROMOVACANCES

AUTRES PARTENAIRES À DÉCOUVRIR SUR MEYCLUB VOYAGES (via le site internet d'OdyCE)



ACTIVE TRAVEL & LANGUAGE



AMERICAN VILLAGE



CENTRE D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX



CGH RÉSIDENCE



CLUB MED



COOL SAILING BY SKISET



EUROPCAR TOURISME ET UTILITAIRES



GÎTES DE FRANCE



LOCABOAT



LOCATOUR



NACEL SÉJOURS LINGUISTIQUES



NEACLUB VILLAGES VACANCES



TELLIGO



TERRANEA VOYAGES



TRAVELCAR LOCATION DE VOITURE



VACANCÉOLE



VVF VILLAGES



WEEKENDESK



ZIGOTOURS



HÔTEL POUR TOUS



LABELLE MONTAGNE



MSC CROISIÈRES



SANDAYA



TOHAPI



CHAPKA ASSURANCE VOYAGES



CITADINES APART'HOTEL



Club Langues & Civilisations
CLUB LANGUES & CIVILISATIONS



GOELIA



GRAND BLEU VACANCES



HERTZ
LOCATIONS EN FRANCE



SANS FRONTIÈRES



SIXT



SKI SUNWEB



VACANCES BLEUES



VACANCIEL



VILLAGES CLUBS
DU SOLEIL

SERVICES ET MATÉRIELS



Blue WEEKS

SKIMIUM

Cumulez
jusqu'à

50%
+
20%

sur votre location de ski

J'en profite !

innova
TOURISME

GO
SPORT
MONTAGNE



SAINT-LARY
FONT-ROMEY PYRÉNÉES 2000
CAMBRE D'AZE

Jusqu'à
-20%
de réduction
OFFRE EXCLUSIVE CE

ALTI
SERVICE

SKISET 



Jusqu'à
-50%

SKISET 
Location de ski

#cethiverjeskie

En toute tranquillité
Et à prix White Friday!

Réservez entre le 20 et le 30/11

Jusqu'à -60%* sur la location de ski

Annulation sans frais ni justificatif*

File d'attente virtuelle au retrait du matériel*

J'en profite

WINTER 2021

#CetHiverJeSkie

INTERSPORT
Le ski, la plus belle des vacances



SE DIVERTIR

LES SORTIES

- P34 Cinémas
- P34 Tickets de cinéma France Billet et OdyCE
- P35 Billetteries loisirs
- P35 Offres préférentielles France Billet
- P36 Offres préférentielles OdyCE par Meyclub

LES LOISIRS « JEUNESSE »

- P36 Soutien à l'éveil culturel
- P36 Cirques et spectacles de Noël

LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

- P37 Carte de pêche ou permis de chasse
- P37 Chèques Culture
- P38 Coupons sport ANCV
- P38 Chèques sport & bien-être, Actobi

LES PARTENAIRES LOCAUX

- P39 Partenaires locaux



©Sigmund / By CC0 / Unplash

LES SORTIES

CINÉMAS

1,30 €

DE PARTICIPATION PAR TICKET

Gaumont Pathé, CGR, Diagonal, mais aussi les cinémas municipaux et locaux : bénéficiez de tarifs réduits pour toutes les salles de l'Hérault et des départements voisins.

Le COS LR vous propose en effet une réduction sur vos tickets de cinéma avec un tarif bonifié. Un système de vente de billets de cinéma a été mis en place dans diverses salles de cinéma et à toutes les séances (participation du COS LR de 1,30 € par billet, applicable au tarif réduit consenti pour les achats groupés destinés aux comités d'entreprise, amicales, etc.).

Cinéma Gaumont Comédie

34000 MONTPELLIER

Cinéma Gaumont Multiplexe

34000 MONTPELLIER

Cinéma Diagonal

34007 MONTPELLIER

Cinéma Cinémistral

34110 FRONTIGNAN LA PEYRADE

Cinéma Méga CGR

34970 LATTES

Cinéma Star

34220 SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES

Cinéma Le Travelling

34300 AGDE

Cinéma Le Festival

34300 LE CAP D'AGDE

Cinéma Athénée

34400 LUNEL

Cinéma MonCiné

34500 BÉZIERS

Cinéma Jean-Claude Carrière

34600 BÉDARIEUX

Cinéma Lutéva

34700 LODÈVE

Cinéma Alain Resnais

34800 CLERMONT-L'HÉRAULT

Cinéma Megarama

34980 SAINT-GÉLY-DU-FESC

Comment en bénéficier ?

L'achat est limité à 12 billets par trimestre et par agent pour l'ensemble des cinémas. Pour les agents chargés de famille, 2 billets supplémentaires peuvent être commandés par enfant et par trimestre. Les billets doivent être pris obligatoirement dans le trimestre en cours, le quota du trimestre précédent n'étant pas reporté. D'autres billets peuvent néanmoins être achetés au tarif public, bénéficiant ainsi du tarif réduit sans participation. Cependant, les billets inutilisés ou périmés ne sont pas repris. Il vous appartient donc de les commander avec parcimonie.

Il est possible de commander et de régler directement la billetterie par carte bancaire depuis le site internet du COS LR.



TICKETS DE CINÉMA FRANCE BILLET ET ODYCE

4 € LE TICKET

Accro des salles obscures ? Grâce à France Billet et OdyCE par Meyclub, partenaires du COS LR, vous pouvez bénéficier annuellement de 15 tickets de cinéma à un prix unitaire de 4 € (soit un total de 30 tickets en cumulant les deux partenaires). Vous choisissez la salle de cinéma suivant les enseignes partenaires proposées par France Billet et OdyCE.

Comment en bénéficier ?

Cette prestation est cumulable avec la billetterie cinéma du COS LR (12 tickets trimestriels), soit sur l'année, une commande totale de 78 places de cinéma, toutes à tarif préférentiel !

Toutes les informations sont disponibles sur votre espace France Billet et celui d'OdyCE accessibles depuis le site www.cos-lr.fr ! Il suffit de vous connecter avec votre numéro de membre et votre mot de passe, puis de cliquer sur le lien de France Billet ou sur celui d'OdyCE.

BILLETTERIES LOISIRS

20 % DE REMISE
AUPRÈS DE NOMBREUX
PARTENAIRES

Seul, entre amis ou en famille, vous pouvez profiter des nombreux partenariats engagés par le COS LR pour vos sorties « actives » sur le territoire (patinoires, bowlings, aquarium, théâtres, fermes pédagogiques, etc.). Pour tous les passionnés de culture, le COS LR développe des partenariats locaux afin de vous proposer des tarifs réduits pour ces activités conviviales.

Comment en bénéficier ?
La demande de billetterie se fait depuis le site internet du COS LR ou par le formulaire téléchargeable.

La commande est plafonnée à 12 tickets par agent, par trimestre et par enseigne, plus 2 tickets par enfant, par trimestre et par enseigne.



© Marc Muzley / By:CCO / Unsplash



© Jean-Louis Aubert / By:CCO / Unsplash

OFFRES PRÉFÉRENTIELLES FRANCE BILLET

Par son partenariat avec France Billet, le COS LR donne la possibilité à ses adhérents de bénéficier des univers France Billet offrant les meilleurs tarifs sur des centaines de milliers d'offres à travers un réseau national d'enseignes locales et nationales ! Pour un tarif encore plus bas pour les agents, le COS LR apporte également une subvention variable selon le type de billetterie : 4 € / billet pour les musées, parcs et salons et 12 € / billet pour les spectacles (concerts, festivals, théâtre, événements sportifs). Cette subvention est appliquée directement sur le site France Billet.

Comment en bénéficier ?

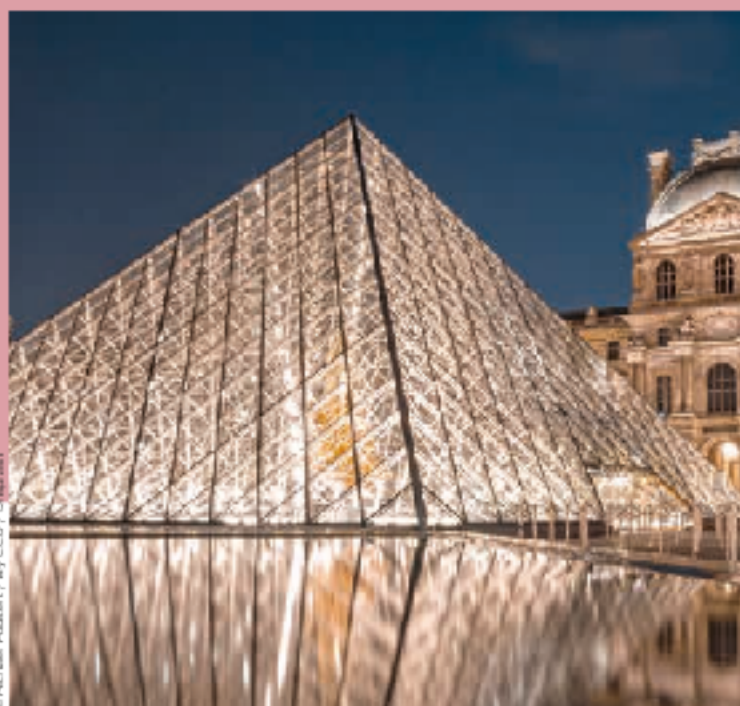
Rien de plus simple ! Vous vous connectez sur votre espace personnel COS LR et accédez au site France Billet depuis le site du COS LR pour effectuer vos commandes.

Vous accédez à l'ensemble du catalogue et à ses tarifs CE, vous réglez directement vos commandes en ligne, vous pouvez choisir et visualiser la situation de vos places numérotées sur le plan de salle et vous pouvez retirer gratuitement vos billets dans un point de vente du réseau (Fnac, Carrefour, Géant, Super U, Intermarché...).

Obtenez vos billets de façon instantanée, en les imprimant sur une simple imprimante A4 dès lors que la manifestation le permet !

Détail des subventions apportées par le COS LR :

PARCS, MUSÉES, SALONS	SPECTACLES, CONCERTS, FESTIVALS, THÉÂTRES, ÉVÈNEMENTS SPORTIFS
4 € de subvention par billet, pour chaque événement	12 € de subvention par billet, pour chaque spectacle



© Michael Fouriet / By:CCO / Unsplash

OFFRES PRÉFÉRENTIELLES ODYCE PAR MEYCLUB

5 € D'ABONNEMENT ANNUEL

Par son partenariat avec OdyCE par Meyclub, le COS LR donne la possibilité à ses adhérents de bénéficier des billetteries OdyCE offrant les meilleurs tarifs sur des centaines de milliers d'offres à travers un réseau national d'enseignes locales et nationales !

Pour un tarif encore plus bas pour les agents, le COS LR apporte également une subvention variable selon le type de billetterie :

- 4 € / billet pour les piscines, les musées, les parcs, offres locales
- 12 € / billet pour les spectacles (concerts, festivals, théâtre, événements sportifs).

Les subventions sont appliquées directement sur le site et détaillées dans la rubrique « avantages ».

Comment en bénéficier ?

Il est nécessaire de s'inscrire par internet à OdyCE et de s'acquitter des frais de 5 €. L'ouverture des droits s'effectue dans un délai maximal de 8 jours. Les inscriptions peuvent être effectuées jusqu'au 30 novembre et ouvrent des droits jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

LES LOISIRS « JEUNESSE »

SOUTIEN À L'ÉVEIL CULTUREL

30 € PAR AN

Pour les activités extrascolaires de l'enfant, le COS LR verse annuellement une aide de 30 € pour une des activités suivantes : musique, danse, chorale, théâtre, école du cirque, arts plastiques, dans une école municipale, départementale, nationale ou associative (loi 1901).

Comment en bénéficier ?

L'aide est versée sur présentation de la facture relative à l'activité et de l'attestation d'inscription indiquant le nom de l'enfant ainsi que celui de l'agent (ayant réglé la facture). Pour être attribuée, l'aide doit concerner une activité dispensée par des professeurs. Cette aide concerne les enfants de 4 à 20 ans (dans l'année civile) au moment de l'inscription. En cas d'école associative, elle doit bénéficier d'une subvention publique pour que la demande d'aide puisse être acceptée.



LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

CARTE DE PÊCHE OU PERMIS DE CHASSE

20 €

DE PARTICIPATION

Mordu de pêche ou passionné de chasse ? Le COS LR participe à hauteur de 20 € par an à l'achat d'une carte de pêche ou d'un permis de chasse pour l'Hérault et les départements voisins.

Comment en bénéficier ?

Le COS LR apporte sa participation aux agents bénéficiaires sur présentation de son formulaire renseigné et accompagné de la photocopie de la carte ou du permis et du justificatif d'achat.

Concernant la pêche, il doit s'agir d'une carte annuelle au nom de l'agent et qui doit avoir été délivrée par une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), soit directement sur www.cartepeche.fr soit auprès de son distributeur.

Concernant la chasse, la participation se fera sur présentation du permis de chasse au nom de l'agent pour l'année en cours. En cas de cartes ou de permis multiples, la participation ne concernera qu'une seule carte ou un seul permis par an.



©Melvin Chim / Ry CCD / Unipiclab

CHÈQUES CULTURE

25 % DE PARTICIPATION

260 € ANNUELS

Mordu(e) de musique ou de lecture ? Envie de faire un cadeau sans prendre de risque ? Grâce à la participation de 25 % du COS LR, profitez de la culture au meilleur prix en payant par Chèques Culture !

Les Chèques Culture sont à disposition pour répondre à toutes vos envies de biens culturels (CD, album, Blu-Ray, jeux vidéos, livres, BD, etc.) et ce dans plus de 3 500 librairies et disquaires spécialisés et généralistes (FNAC, Gilbert Joseph, Cultura, Jeuxvideo.fr...). En magasin ou sur internet, ne vous privez pas d'économie sur vos achats !

Le Chèque Culture vous emmène aussi en sortie dans les plus beaux musées, théâtres et cinémas de France... mais aussi dans les plus grands concerts et festivals. Partenaire idéal de vos sorties en famille ou entre amis, le Chèque Culture est accepté pour plusieurs centaines de billetteries spécialisées (FNAC, Cultura, TicketNet.fr, etc.) et généralistes (Leclerc, Géant Casino, U Billetterie) en magasin et en ligne.

Pour découvrir l'ensemble des avantages et des endroits où utiliser les Chèques, rendez-vous sur : www.chèques-cadeaux-culturels.com

Comment en bénéficier ?

Il est possible de commander les Chèques Culture (jusqu'à 260 €/an) en ligne sur le site internet du COS Languedoc-Roussillon par carte bancaire ou en complétant le formulaire de demande et en envoyant celui-ci accompagné d'un chèque bancaire libellé au nom du COS LR. Les Chèques Culture seront directement adressés au domicile de l'agent.



©Karl Drees / Ry CCD / Unipiclab

MONTANT DU CHÈQUE	PARTICIPATION DU COS DE 25 %	TOTAL À RÉGLER
20 €	5 €	15 €
40 €	10 €	30 €
60 €	15 €	45 €
70 €	17,50 €	52,5 €
140 €	35 €	105 €



©Angga Indotama / RyCCO / Unipix

COUPONS SPORT ANCV

20 % DE REMISE
250 € ANNUELS

Le Coupon Sport ANCV est une aide individuelle pour pratiquer le sport de son choix dans de nombreuses associations ou clubs. Il est accepté pour régler des cotisations, adhésions, cours ou stages auprès d'un grand nombre d'associations ou clubs sportifs. Il est valable deux ans après son année d'émission et échangeable auprès de l'ANCV.

Comment en bénéficier ?

La commande des Coupons Sport ANCV peut se faire directement en ligne sur le site du COS LR et par carte bancaire. La commande par formulaire imprimé (et règlement par chèque bancaire) est également possible. Si la structure proposant l'activité que vous souhaitez pratiquer n'accepte pas les Coupons Sport, vous pouvez lui proposer de conventionner gratuitement avec l'ANCV.

CHÈQUES SPORT & BIEN-ÊTRE, ACTOBI

**15 CHÈQUES
à 4,5 €**

AU LIEU DE **6 €**
(25 % DE REMISE)
PAR TRIMESTRE

Envie de plonger, de vous relaxer, de monter au filet ? Le Chèque Sport & Bien-être, est un titre de paiement pour vous et vos ayants droit (conjoint, enfants) pour vous aider à régler vos dépenses sportives ou de bien-être. Le réseau du Chèque Sport & Bien-être, ce sont des milliers de partenariats en France. Découvrez vite les établissements les plus proches de chez vous sur

www.actobi.com

Pour en savoir plus :
contact@actobi.com

Comment en bénéficier ?
Vous pouvez commander jusqu'à 15 Chèque Sport & Bien-être par trimestre d'une valeur unitaire de 6 € à seulement 4,50 € par chèque.

Le COS LR propose ainsi une remise de 25 % sur le prix public. La commande des chèques Actobi se fait directement auprès du COS LR (les lundis, mardis et vendredis de 14 h à 16 h 30) et sur le site internet du COS LR www.cos-lr.fr

LES PARTENAIRES LOCAUX

RETROUVEZ TOUS NOS PARTENAIRES ET
LEURS RÉDUCTIONS SUR LE SITE DU COS LR :
WWW.COS-LR.FR

**LE CHÈQUE SPORT
& BIEN-ÊTRE**
BY ACTOBI.COM

ACTOBI



CLUB FORME ANA D.



ARGILEUM



HALLE DU VERRE



BOWLING
DE MONTPELLIER



O'BALIA

Bowlingstar⁺

BOWLINGSTAR
MONTPELLIER
PRÈS D'ARÈNES

REBOUND[®]
WORLD

REBOUND WORLD

LES PARTENAIRES LOCAUX

(disponibles sur Odyce/Meyclub via le site www.cos-lr.fr)



AQUALUNA
PISCINE DE LUNEL



ARCHIPEL,
LA CITÉ DE L'EAU



BOWLING BÉZIERS
POLYGONE



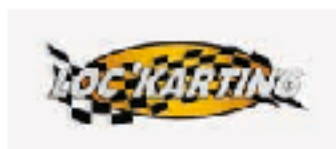
FIESTA PARC
VIC LA GARDIOLE



KAWA THÉÂTRE



LASER GAME BÉZIERS



LOC' KARTING



MAD MONKEY



NEW SQUASH



PISCINE ST MATTHIEU



PLANETOCEAN



ROYAL KIDS



**CENTRE AQUATIQUE
DU CLERMONTAIS**



COMÉDIE MAS DU PONT



**ESPACE NAUTIQUE
LEO LAGRANGE BEZIERS**



**LASER GAME
MONTPELLIER**



LE PETIT PARADIS



LES PETITS FERMIERES



PISCINE AGGLO



PISCINE ANTIGONE



**PISCINE DE L'HERMINE
(SERVIAN)**



SPORT BREAK



**TRAMPOLINE PARK
BEZIERS**



WONDERBOX

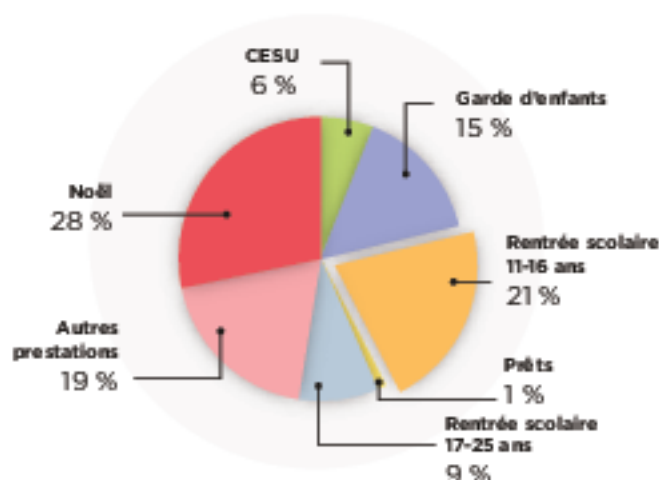
INDEX ALPHABÉTIQUE

Adoption	Adoption(s) / Naissance(s) / Reconnaissance(s) multiple(s) p.10 Prêt pour l'adoption p.17
Aide	Aide de secours en cas de catastrophe naturelle p.15 / Aide-ménagère à domicile p.13 / Aide familiale p.13 / Aide handicap pour l'agent p.14 / Aide enfant handicapé p.14 / Aide handicap pour une tierce personne p.14
ANCV	Voir Chèques-Vacances p.25 / Coupon Sport ANCV p.38
Assistance	Information juridique et pratique p.17 /
Assurances	Assurances habitation et automobile p.16
Billetteries	Billetterie loisirs p.35 / OdyCE p.36 / France Billet p.35 / Les Chèques Culture p.37
Bonification	Partenaires bonifiés p.26-27
Catastrophe naturelle	Aide de secours en cas de catastrophe naturelle p.15 / Prêt en cas de catastrophe naturelle p.18
Chèques Emploi Service Universel (CESU)	Aide-ménagère à domicile p.13 / Aide familiale p.13 / CESU et E-CESU p.16
Chèques-Vacances	Chèques-Vacances p.25
Cinéma	Cinéma p.34 / Tickets Cinéma France Billet et OdyCE p.34
Coupon Sport	Coupon sport ANCV p.38
Culture	Chèques Culture p.37 / Chèques-Vacances p.25 / Soutien à l'éveil culturel p.36
Décès	Décès de l'agent p.14 / Décès d'un enfant à charge ou d'un conjoint p.14 / Décès d'un ascendant à charge p.14 / Secours exceptionnel p.15 / Prêt social p.18
Déménagement	Déménagement p.13
Dépannage	Prêt dépannage p.18
Enfants	Ayants droit p.8 / Adoption(s) / Naissance(s) / Reconnaissance(s) multiple(s) p.10 / Frais de garde (enfants de - de 3 ans) p.11 / Rentrées scolaires p.12 / Accueil de loisirs p.12 / Noël des enfants p.12 / Stage de moniteur - éducateur p.12 / Décès d'un enfant p.14 / Aide enfant handicapé p.14 / Prêt pour l'adoption p.17 / Prêt études supérieures p.19 / Séjour jeune p.23 / Soutien à l'éveil culturel p.36
Gîtes	Séjour vacances retraité p.23 / Séjour vacances p.24
Handicap	Aide handicap pour l'agent p.14 / Aide enfant handicapé p.14 / Aide handicap pour une tierce personne p.14 / Prêt pour une prothèse et la lunetterie p.19
Hébergement	Accueil de loisirs p.12 / Hébergement permanent p.13 / Séjour jeune p.23 / Séjour vacances retraité p.23 / Séjour vacances p.24
Impôts (avis et tranches)	Informations p.5 / Frais de garde p.11 / Accueil de loisirs p.12 / Rentrées scolaire 17-25 ans p.12 / Secours exceptionnel p.15 / Voyages du COS LR p.22 / Séjour jeune p.23 / Séjour vacances retraité p.23 / Séjour vacances p.24

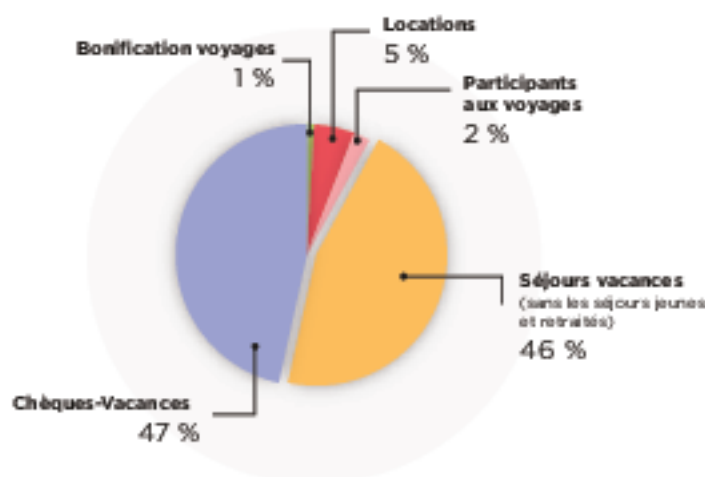
Information juridique et pratique)	Information juridique et pratique p.17
Jeune	Voir Enfants / Prêt jeune ménage p.18 / Séjour jeune p.23
Locations	Locations été / hiver p.22 / Partenaires p.26 à 31
Logement	Déménagement p.13 / Assurances habitation p.16 / Prêt jeune ménage p.18 / Prêt pour l'installation p.21 / Prêt accompagnement à l'accession et à l'extension de l'habitat p.21 / Prêt pour l'amélioration de l'habitat p.21
Loisirs	Accueil de loisirs p.12 / Chèques-Vacances p.25 / Billetteries loisirs p.35 / Offre France Billet p.35 / Offres OdyCE p.36
Lunettes	Prêt pour une prothèse et la lunetterie p.19
Mariage	Mariage - Pacs p.11 / Noces (or/diamant) p.11
Médaille	Médaille d'honneur p.10 / Médaille du courage p.10
Ménage	Aide-ménagère à domicile p.13 / CESU et E-CESU p.16 / Prêt jeune ménage p.18
Moniteur - Animateur	Stage de moniteur - animateur p.12
Naissance	Adoption(s) / Naissance(s) / Reconnaissance(s) multiple(s) p.10 / Déménagement p.13
Noël	Noël des enfants p.12
Noces	Voir mariage
Participation du COS LR	Locations été / hiver p.22 / Voyages du COS LR p.22 / Chèques-Vacances p.25 / Cinéma p.34 / Chèques Culture p.37
Permis	Permis de conduire p.13 / Permis de chasse et carte de pêche p.37
Rentrée	Rentrée scolaire des 11-16 ans et 17-25 ans p.12
Retraité	Départ à la retraite p.10 / Licenciement pour inaptitude p.10 / Hébergement permanent p.13 / Séjour vacances retraité p.23
Ressources (conditions de)	Voir Impôt
Séjour	Séjour jeune p.23 / Séjour vacances retraité p.23 / Séjour vacances p.24
Sport	Stage de moniteur - éducateur p.12 / Coupon Sport ANCV p.38 / Coupon Sport et Bien-être Actobi p.38 / Permis de chasse ou carte de pêche p.37
Véhicules	Assurances automobile p.16 / Achat véhicules d'occasion p.17 / Prêt de véhicules et accessoires dits de loisirs p.18
Voyages	Voyages du COS LR p.22 / Séjour jeune p.23 / Séjour vacances retraité p.23

L'ANNÉE 2020 DU COS LR EN QUELQUES CHIFFRES

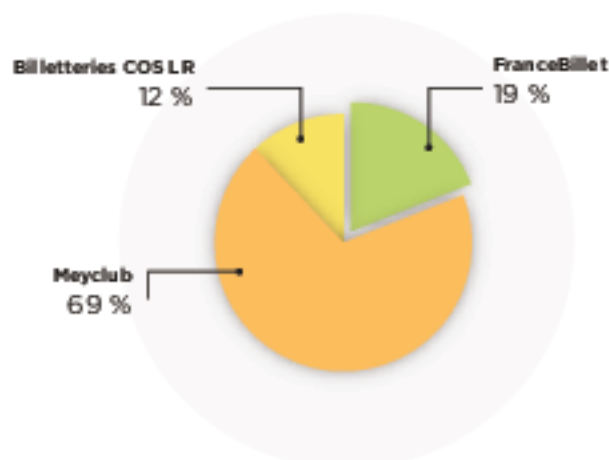
RÉPARTITION DES PRESTATIONS
« ÊTRE ACCOMPAGNÉ »



RÉPARTITION DES PRESTATIONS
« PARTIR-VOYAGER »



RÉPARTITION DU VOLUME
DE BILLETTERIE



PRÉVISIONNEL DES PRESTATIONS 2020

2 754 530 €

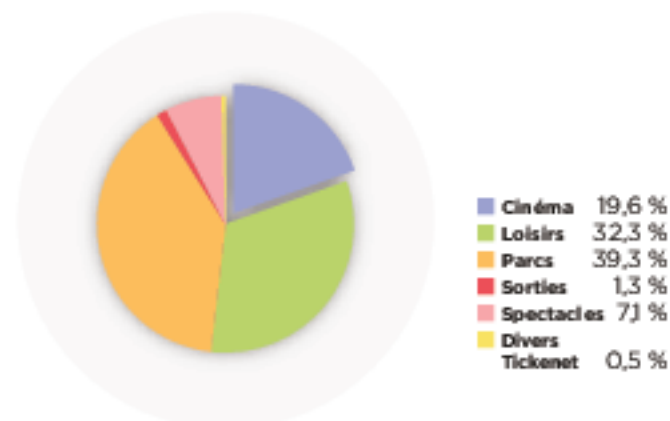
pour le budget global, soit une augmentation de 28 % par rapport à 2019

COMMANDES EN LIGNE

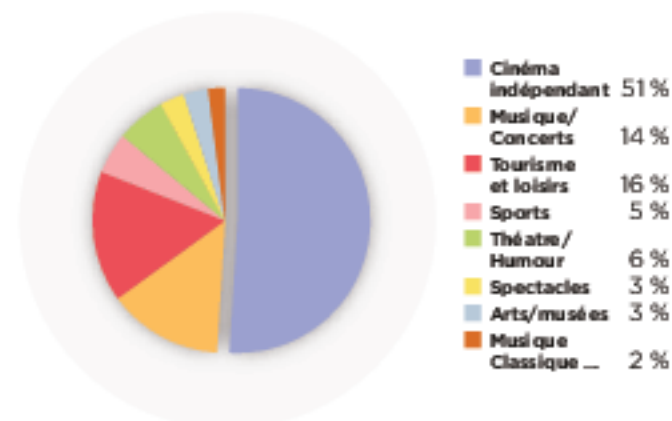
10 834 commandes

du 01/01 au 27/11/2020, en baisse de 10 % par rapport à 2019 en raison de la crise sanitaire

BILLETTERIE ODYCE/MEYCLUB
PAR ACTIVITÉS



BILLETTERIE FRANCEBILLET
PAR ACTIVITÉS





Action sociale



Gestion des carrières



Concours et examens



Gestion de la paye



Conseil statutaire



Reclassement



Protection sociale complémentaire

CDG 34



Mobilités professionnelles



Prévention et santé au travail



Archivage et données personnelles



Assistance au recrutement

**POUR LES 6 PROCHAINES ANNÉES
COMME DEPUIS PLUS DE 35 ANS,
LE CDG 34 EST PRÉSENT
POUR VOUS ET POUR
VOTRE PERSONNEL TERRITORIAL**



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE L'HÉRAULT

Parc d'Activités d'Alco - 254 rue Michel Toule
34184 Montpellier Cedex 4 - 04 67 04 38 80
et cdg34@cdg34.fr

www.cdg34.fr